

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Tome n° 1a : Résumé non technique de l'étude d'impact

DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE

**AUGMENTATION DES
CAPACITES DE VINIFICATION,
DE DISTILLATION ET DE
STOCKAGE D'ALCOOLS**

Saint-Martial-de-Mirambeau (17)

Édité le 17/02/2025

Destinataire	Société	Email	Téléphone
Christophe TARDY	SAS DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE	christardy@grouperetardy.com	05 46 49 60 91

Numéro de version	Établi par	Vérifié par	Approuvé par	Date
01	Mathilde GABET	Alexandre RABILLON	Christophe TARDY	17/02/2025

Table des matières

I. LE DEMANDEUR	5
1. Identification de la personne morale	5
2. Données sur le site	5
3. Localisation de l'installation	5
4. Périmètre ICPE	7
II. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	8
III. OBJET DU DOSSIER	8
IV. CADRE REGLEMENTAIRE	8
V. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES	9
1. Description des activités existantes	9
VI. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES	9
1. Description des activités projetées	9
2. Installations projetées	9
3. Description des moyens communs et utilités	9
4. Description des moyens d'intervention	11
5. Trafic	12
6. Déchets	12
7. Consommations	13
VII. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES	13
VIII. ÉTUDE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	17
1. Synthèse des enjeux environnementaux	17
2. Synthèse des impacts du projet et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation	20
IX. LISTE DES INTERVENANTS.....	27

Index des tableaux

Tableau 1. Identification de la personne morale	5
Tableau 2. Informations sur le site	5
Tableau 3. Coordonnées géographiques du site.....	5
Tableau 4. Référence et surface des parcelles cadastrales concernées	7
Tableau 5. Organisation de l'entreprise	8
Tableau 6. Nombres moyen et maximum de véhicules accédant au site actuellement et suite au projet.....	12
Tableau 7. Production actuelle et projetée de déchets.....	12
Tableau 8. Consommations actuelles et projetées.....	13
Tableau 9. Classement ICPE des activités mises en œuvre sur le site une fois le projet réalisé	14
Tableau 10. Régime au titre de la Loi sur l'eau auquel est soumis le site actuellement.....	15
Tableau 11. Synthèse des enjeux relatifs aux contextes physique, hydrologique, écologique et humain	17

Tableau 12. Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels	20
Tableau 13. Nom et coordonnées des organismes responsables des études spécifiques	27

Index des illustrations

Figure 1. Localisation du site sur la commune de Saint-Martial de Mirambeau	6
Figure 2. Situation géographique générale	6
Figure 3. Périmètre ICPE projeté	7
Figure 4. Localisation des accès principaux au site	10
Figure 5. Communes concernées par le rayon de 2 km applicable pour la consultation du public	16

I. LE DEMANDEUR

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Tableau 1. Identification de la personne morale

Dénomination sociale	DISTILLERIE DE LA BERTONNIÈRE
N° Identification RCS	Saintes B 527 150 064
SIRET	52 715 006 400 014
Date d'immatriculation	24/07/1971
Date d'enregistrement à l'INSEE	01/01/1971
Forme juridique	Société Par Actions simplifiées
Capital social	55 500,00 €
Adresse du siège	1 LA BERTONNIÈRE 17150 SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU
Activités principales/Code APE	Production de boissons alcooliques distillées (1101Z)
Dirigeant(s)	GRUPE TARDY, dont les dirigeants sont Mme Alice TARDY et M. Christophe TARDY

2. DONNEES SUR LE SITE

Tableau 2. Informations sur le site

Adresse du site	1 LA BERTONNIÈRE 17150 SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU
Responsable du site	Monsieur Christophe TARDY
Effectifs prévus sur le site	32 personnes : <ul style="list-style-type: none"> ○ le président, monsieur Christophe Tardy (salarié à plein-temps) ; ○ 1 secrétaire ; ○ 3 distillateurs à temps plein (salariés saisonniers pendant la campagne de distillation) ; ○ 15 saisonniers pendant 10 mois ; ○ 12 temps pleins.
Horaires de fonctionnement des services administratifs	9 h – 12 h et 14 h – 17 h.
Horaires de fonctionnement des services d'exploitation	L'entreprise distille du cognac du 1er novembre au 31 mars, puis du whisky à partir d'avril. Pendant la campagne de distillation, le rythme d'activité est le suivant : <ul style="list-style-type: none"> ○ 24 h sur 24 ; ○ 7 jours sur 7 ; ○ arrêt de 24 à 36 heures le 25 décembre ainsi que le 1er janvier. Un distillateur est présent 24 h/24 en période de distillation.
Nom de jours travaillés par an	360 jours par an

3. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le site est localisé au lieu-dit LA BERTONNIERE sur la commune de SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU (INSEE : 17 362 et code postal : 17 150). Le site dispose de 2 accès par la RD137 et est placé en retrait par rapport à cet axe.

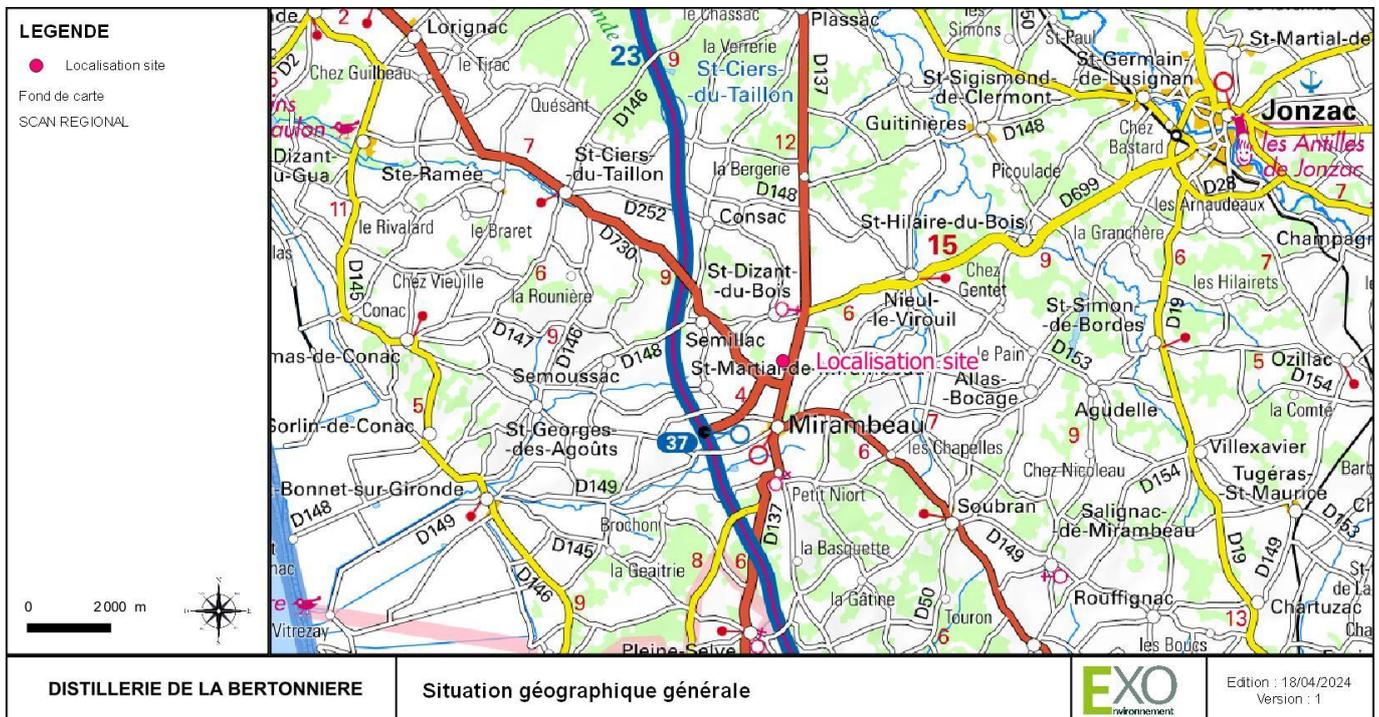
Tableau 3. Coordonnées géographiques du site

Coordonnées/Référentiel	WGS84	RGF 93/CC46	RGF 93/Lambert 93
X	0° 34' 12,800" O	1 420 505,75	420 710,76
Y	45° 23' 15,740" N	5 138 216,04	6 482 792,44
Z	80 mNGF (de 76 à 88 mNGF)		

Figure 1. Localisation du site sur la commune de Saint-Martial de Mirambeau



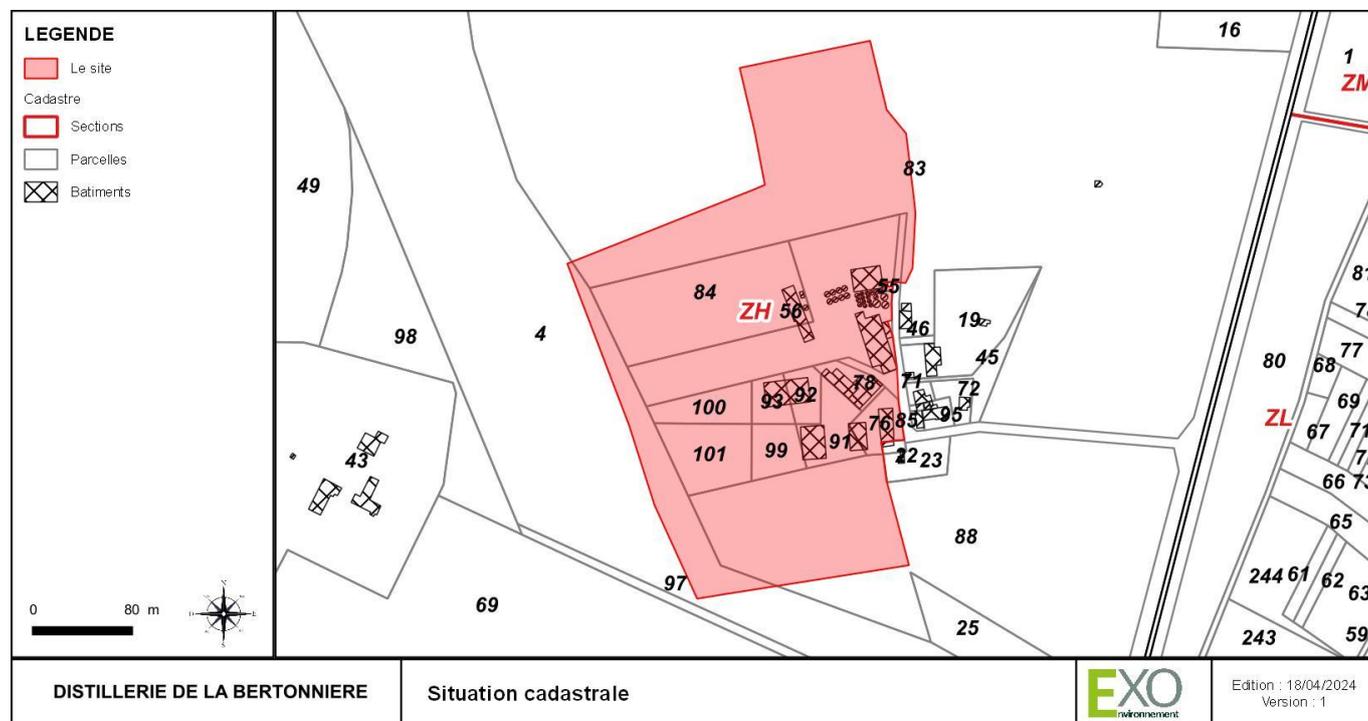
Figure 2. Situation géographique générale



4. PERIMETRE ICPE

Les limites du site sont représentées sur la figure ci-dessous. La liste des parcelles cadastrales concernées et l'emprise du projet les recoupant sont données dans le tableau ci-après. Le site s'étend sur 8,12 ha et 13 parcelles cadastrales. Les limites du site seront modifiées par le projet.

Figure 3. Périmètre ICPE projeté



Source : cadastre.gouv.fr

Tableau 4. Référence et surface des parcelles cadastrales concernées

Référence cadastrale (ancienne parcelle)	Adresse cadastrale	Propriétaire	Contenance cadastrale (en m ²)	Surface géographique dans le site actuel (en m ²)	Surface géographique dans le projet (en m ²)
000 ZH 4		GFA TARDY et GFA BERTONNIERE	112 640	4 729	5 512
000 ZH 56		DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE	13 440	13 440	13 440
000 ZH 76		GFA TARDY	1 459	1 459	1 459
000 ZH 78		GFA TARDY	1 114	1 114	1 114
000 ZH 83 (000 ZH 48)		GFA TARDY + GFA BERTONNIERE	218 370	16 042	23 307
000 ZH 84 (000 ZH 48)	LA BERTONNIERE 17 150	DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE	11 147	11 147	11 147
000 ZH 88 (000 ZH 80)	SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU	GFA TARDY + GFA BERTONNIERE	49 378	11 905	18 884
000 ZH 91 (000 ZH 79)		GFA TARDY	2 282	2 282	3 261
000 ZH 92 (000 ZH 79)		GFA TARDY	1 151	1 151	1 151
000 ZH 93 (000 ZH 80)		CHRISTOPHE TARDY	1 194	1 194	1 194
000 ZH 99 (000 ZH 80)		GFA TARDY	1 697	1 697	1 697
000 ZH 100 (000 ZH 80)		GFA TARDY	2 053	2 053	2 053

Référence cadastrale (ancienne parcelle)	Adresse cadastrale	Propriétaire	Contenance cadastrale (en m ²)	Surface géographique dans le site actuel (en m ²)	Surface géographique dans le projet (en m ²)
000 ZH 101 (000 ZH 80)		GFA TARDY	3 542	3 542	3 542
	Surface totale en m²		419 467	73 110	81 158
	Surface totale en ha		41,95	7,31	8,12

II. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

Le tableau ci-dessous présente les différents responsables.

Tableau 5. Organisation de l'entreprise

Nom Prénom	Poste/Fonction
TARDY Christophe	Président
LORIAUD Emmanuel	Responsable de production
POUPART Céline	Responsable financière

III. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier constitue la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation de capacités de production d'eau-de-vie sur le site de la DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE à SAINT-MARTIAL DE MIRAMBEAU (17).

Le Tome 1 est un résumé des autres tomes de ce dossier.

Le projet consiste en la création de nouvelles cuveries de vins, de 2 nouvelles distilleries et de 8 chais de stockage d'alcools de bouche au sein d'un site existant comportant déjà 7 chais de stockage d'alcools de bouche.

Les deux nouvelles distilleries seront similaires à la distillerie n° 2, elles auront chacune une surface de 290 m² et contiendront 10 alambics charentais à foyer inversé.

Les cuves de vin seront implantées sous les hangars du site dont certains ont été construits depuis la rédaction du précédent arrêté préfectoral.

L'entreprise souhaite profiter de cette procédure pour mettre à jour les capacités de stockage d'alcool de ses chais existants qui ont évoluées depuis l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2018.

L'entreprise profite également de ce projet pour mettre à jour la description des autres installations nécessaires à ses activités.

À l'issue du projet, le site franchira le seuil réglementaire SEVESO seuil bas relatif à la rubrique ICPE 4755.

Le projet entraînant le franchissement du seuil réglementaire SEVESO seuil bas, une partie des pièces du dossier d'autorisation sera disponible sur demande et une partie sera confidentielle.

IV. CADRE REGLEMENTAIRE

Les quantités d'alcools projetées relèveront du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

En application du Livre V Titre 1 du Code de l'Environnement relatif aux ICPE, l'entreprise doit faire l'objet d'une autorisation, dénommée autorisation environnementale.

En tant qu'installations SEVESO au titre de l'article L.515.32 du code de l'Environnement, le projet de l'entreprise requiert une évaluation environnementale systématique. Aucune demande d'examen au cas par cas n'a donc été formulée pour le projet.

L'augmentation de capacité de production ou de stockage sera, à elle seule :

- o supérieure au seuil de l'autorisation au titre de la rubrique ICPE 4755 ;
- o supérieure au seuil de l'enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2250 ;
- o supérieure au seuil de l'enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2251 ;
- o supérieure au seuil de la déclaration au titre de la rubrique ICPE 2910.

Les recollements aux arrêtés ministériels couvrant les activités indiquées sont joints en annexe.

V. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES

1. DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES

Le site est conçu pour une activité de production d'eaux-de-vie, ce qui implique des installations de vinification, de distillation, de stockage d'alcools et d'expédition d'alcools. L'entreprise ne réalise pas de mise en bouteilles.

Le site est couvert par l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2018 et a fait l'objet de 2 porters à connaissance depuis.

VI. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES

1. DESCRIPTION DES ACTIVITES PROJETEES

Le projet ne modifiera pas la nature des activités exercées sur le site.

2. INSTALLATIONS PROJETEES

Le projet porte sur l'augmentation des capacités de production du site et la révision du fonctionnement des installations existantes.

Le projet porte principalement sur la création de 2 nouvelles distilleries, de 9 nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche et l'ajout de nouvelles cuves de vin.

En parallèle de ces nouveaux ouvrages, les capacités des chais existants sera réévaluée pour corresponde aux capacités de stockage réelles et la rétention des installations sera revue.

La gestion des eaux pluviales de l'ensemble du site sera également revue.

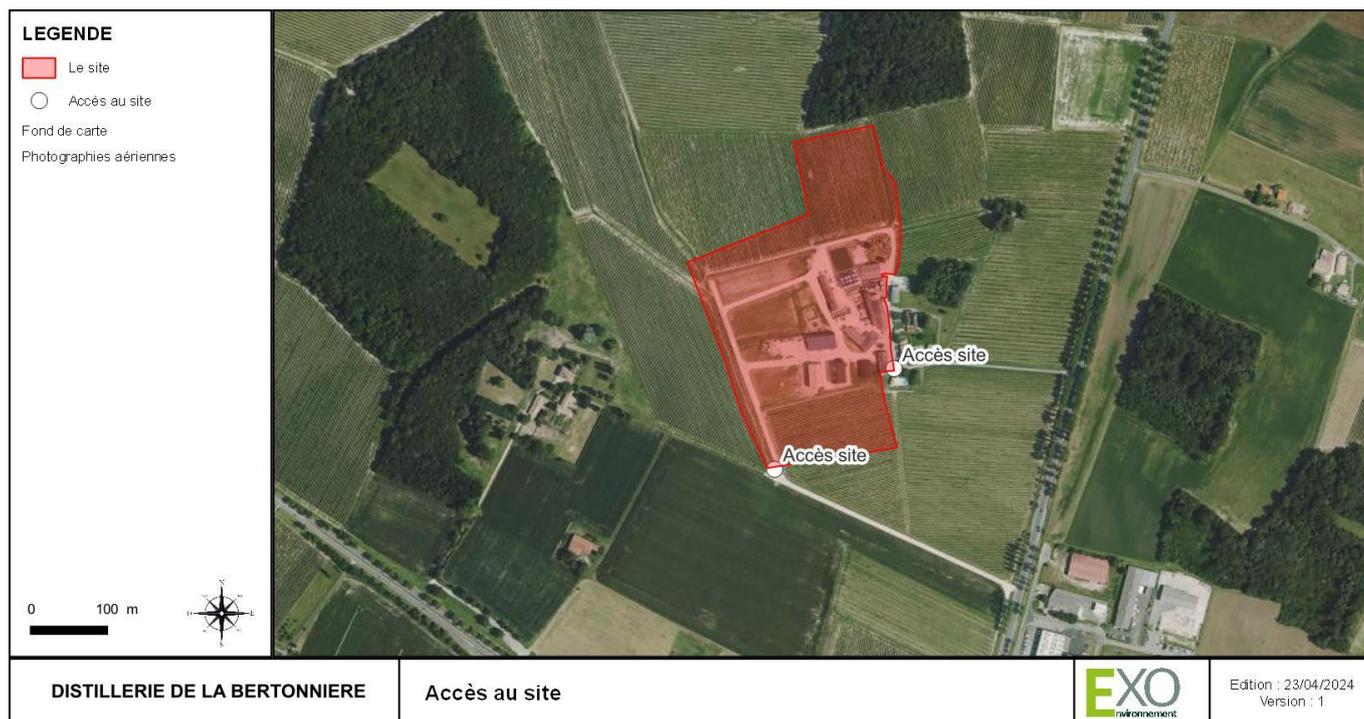
3. DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS ET UTILITES

3.1. Accès et limites d'accès

Le site dispose des accès suivant :

- Deux accès poids lourds par des voiries calcaires vers la D137 ;
 - o Un accès en calcaire constituant l'accès principal, le long de la limite sud du site ;
 - o Un chemin goudronné permettant d'accéder à trois portails à l'est. Il s'agit d'un ancien accès principal avant la création de la voirie calcaire ;
- quatre accès secondaires par les chemins viticoles au nord et au sud.

Figure 4. Localisation des accès principaux au site



L'accès aux installations par les camions et les visiteurs s'effectue sous l'encadrement d'un employé.

Le site est clôturé. Des portails sont présents au niveau des accès principaux. Les bâtiments sont fermés à clef en dehors de leur exploitation.

L'accès principal au sud avait été créé pour faciliter la cohabitation avec les riverains des habitations limitrophes à l'est du site.

Des haies ont été plantées le long de cet accès pour limiter la visibilité et les envols de poussières liées à la circulation des camions. Cette plantation a été en partie réalisée dans le cadre du programme EVA17 de la Chambre d'agriculture.

3.2. Circulation sur le site

Les voiries calcaires existantes seront continuées.

Les nouvelles voiries engins auront les caractéristiques suivantes :

- o Largeur minimum de 6 m ;
- o Hauteur libre minimum de 3,5 m ;
- o Force portante calculée pour un véhicule de 160 kN avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 m ;
- o Dans les virages :
 - Rayon intérieur minimum R : 11 mètres ;
 - Surlargeur $S=15 : R$ dans les virages de rayon intérieur inférieur à 50 mètres (S et R, surlargeur et rayon intérieur, étant exprimés en mètres) ;
- o Pente inférieure à 15 %.

Les nouveaux chais ayant une hauteur sous ferme supérieure à 8 m, ils seront pourvus de voie échelles dans la largeur de la voie engin. Ces aires auront les caractéristiques supplémentaires suivantes :

- o Largeur d'au moins 3 m ;
- o Pente inférieure à 10 % ;
- o Résistance au poinçonnement : 100 kN sur une surface circulaire de 0,20 mètre de diamètre.

Toutes les voiries seront interconnectées et permettront un accès à l'ensemble du site et des installations. Les voiries engins permettront d'accéder à chacune des ouvertures des chais.

Le site comportera des aires de stationnement pour véhicules légers et les aires de dépotages pourront être utilisées pour le stationnement de poids lourds. Le stationnement de véhicules ne bloquera pas la circulation.

4. DESCRIPTION DES MOYENS D'INTERVENTION

4.1. Moyens de secours propres à l'établissement

4.1.1. Réserves et points d'eau à destination des secours externes

L'évaluation des besoins en eau est détaillée dans l'étude de dangers. Ces besoins sont estimés à 1 040 m³.

Le site dispose d'une réserve d'eau (bassin) existante équipée de 5 aires d'aspiration. Cette réserve a été réceptionnée par le SDIS comme ayant un volume de 2500 m³. Cependant, l'entreprise a fait vérifier ce volume qui ne serait que de 2000 m³. L'entreprise contactera le SDIS 17 pour faire corriger de volume.

Le projet prévoit de conserver cette réserve et d'en créer une seconde. Cette seconde réserve sera positionnée en limite sud-ouest du site au niveau de l'accès poids lourds. Il s'agira d'un bassin de 1 250 m³ qui disposera de 5 aires d'aspiration et de 10 points d'aspiration.

Chacune de ces réserves sera suffisante pour répondre aux besoins d'eau d'extinction.

4.1.2. Extincteurs

Chaque chai et distillerie disposera d'extincteurs portatifs judicieusement répartis de sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche ne soit jamais supérieure à 15 m. Leur puissance extinctrice sera de 144 B.

Les extincteurs qui seront installés dans les nouveaux bâtiments seront ajoutés à la liste existante en précisant leurs caractéristiques et leur localisation. Les vérifications feront l'objet d'une consignation.

4.1.3. Postes incendie additivés

Les PIA sont alimentés par le réseau d'eau du site qui fournit une pression suffisante.

Le réseau de PIA existant ne sera pas modifié. Un nouveau PIA sera raccordé à ce réseau et implanté à proximité de la nouvelle fosse d'extinction pour créer et maintenir en tapis de mousse avant l'arrivée du SDIS.

Les nouveaux chais seront également pourvus de PIA raccordés au réseau existant.

4.1.4. Désenfumage

Les cellules des nouveaux chais et les nouvelles distilleries seront pourvues d'exutoires dont la surface utile représentera au moins 2 % de la surface au sol.

Ces exutoires seront à déclenchement automatique et feront l'objet d'un contrôle régulier par un prestataire de maintenance. Dans le cas des distilleries, ces exutoires seront également à déclenchement manuel.

4.1.5. Extinction automatique

Le site ne comportera pas de dispositif d'extinction automatique.

4.1.6. Réserve d'émulseur

En tant que site SEVESO, l'entreprise est supposée disposer d'une réserve d'émulseur à l'attention des pompiers. L'exploitant adhèrera au Groupement d'émulseurs de la Charente-Maritime afin de disposer d'une telle réserve.

Par ailleurs, en tant que site SEVESO, l'entreprise devra également disposer d'une réserve d'émulseurs à proximité de la fosse d'extinction à disposition des pompiers pour maintenir un tapis de mousse sur cette dernière. Le volume d'émulseur mis à disposition sera de 0,3 m³ à raison de 0,2 l/min/m² de fosse pendant 30 min (ratio issu de l'arrêt du 3 octobre 2010).

4.2. Moyens de secours propres externes

4.2.1. Centres de secours et d'incendie

Le centre d'incendie et de secours le plus proche du site est celui de MIRAMBEAU (SDIS17) à environ 1,5 km au sud.

4.2.2. Ressources en eau à proximité du site

Il n'y a pas de réserve d'eau externe à moins de 100 m des limites du site. La réserve la plus proche est à plus de 500 m par la route. Il s'agit d'un poteau incendie de diamètre 100 mm, identifié « P17236.0012 » situé au niveau de la zone artisanale.

5. TRAFIC

Le tableau suivant rend compte de la fréquentation actuelle et projetée du site par des véhicules (poids lourds ou légers) liés à l'activité. Le projet s'accompagnera d'une augmentation du trafic.

Tous les déplacements sur le site se font en présence d'un membre du personnel. La circulation sur le site est peu importante. Le trafic correspond :

Tableau 6. Nombres moyen et maximum de véhicules accédant au site actuellement et suite au projet

	Actuel		Futur	
	Nombre moyen de véhicules par jour	Nombre maximum de véhicules par jour	Nombre moyen de véhicules	Nombre maximum de véhicules
Poids lourds	3 (1 000 par an)	20	4 (1400 par an)	25
Véhicules légers	15	25	15	25
Tracteurs	/ (3500 par an)	22	24 (4 000 par an)	24

6. DECHETS

Les déchets ménagers produits par les bureaux sont évacués par le système collecte et de traitement Calitom (syndicat mixte de service public des déchets de la Charente).

La gestion des eaux pluviales génère des boues de curage des séparateurs d'hydrocarbures. L'entreprise tient un registre de suivi des déchets (voir tableau ci-après). Les déchets verts issus de l'entretien du site sont broyés et compostés in situ.

Le projet s'accompagnera d'une augmentation de la production de déchets.

Tableau 7. Production actuelle et projetée de déchets

Désignation	Code déchet	Quantité produite		Stockage interne	Élimination
		Actuelle	projetée		
Déchets divers	20 01 01	<1 t/an	<1 t/an	Conteneurs communaux	Communauté de communes
	20 01 08	<1 t/an	<1 t/an		
Déchets verts	20 02 01	-	-	-	Sur place
Déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières	02 07 01	900 m ³	2 487 m ³	Bassin à vinasses	REVICO
Déchets provenant du lavage du matériel agricole	02 07 01	100 m ³	100 m ³	Bassin à vinasses	REVICO

Vinasses et eaux de lavage des alambics	02 07 02	15 750 m ³	31 500 m ³	Bassin à vinasses	REVICO
Gravelles	02 07 03	Traité avec les vinasses et les eaux de lavage	Traité avec les vinasses et les eaux de lavage	Bassin à vinasses	REVICO
Emballages souillés de produits phytosanitaires	02 01 08	50 m ³	50 m ³	Local de l'aire de lavage	OCEALIA et ADIVALOR
Eaux de lavage contenant des produits phytosanitaires	02 01 08	2 m ³	2 m ³	HELIOSEC	OCEALIA et ADIVALOR
Boue du séparateur d'hydrocarbures	13 05 02	<1 m ³ /an	<1 m ³ /an	Pompage	Prestataire spécialisé

7. CONSOMMATIONS

Le tableau ci-dessous résume les consommations actuelles et projetées en eau, en gaz et en électricité de l'entreprise sur le site. Le projet s'accompagnera d'une augmentation de ces consommations.

Tableau 8. Consommations actuelles et projetées

Ressource	Usage	Consommation actuelle		Consommation future	
		Moyenne annuelle	Maximale journalière	Moyenne annuelle	Maximale journalière
Eau de ville	/	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³
Eau du forage	Consommation humaine, rinçage de la zone de filtration, épaulement	10 000 m ³ /an	35 m ³ /j	15 000 m ³ /an	50 m ³ /j
Électricité	Bureau, pompes, éclairage, groupes froids	360 MWh/an	/	480 MWh/an	/
Propane	Alimentation des alambics	500 t/an	/	1000 t/an	/
GNR	Alimentation du matériel agricole	60 m ³ /an	/	60 m ³ /an	/

VII. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES

Le projet porte principalement sur la création de 2 nouvelles distilleries, de 9 nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche et l'ajout de nouvelles cuves de vin. Le tableau ci-après présente le classement ICPE des activités projetées sur le site.

Tableau 9. Classement ICPE des activités mises en œuvre sur le site une fois le projet réalisé

Rubrique ICPE	Libellé — Activité	Capacité des installations	Régime	Rayon d'affichage en km
2251-1	Préparation, conditionnement de vins. La capacité de production étant : 1. Supérieure à 20 000 hl/an	202 160 hl/an	E	-
2250-2	Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 2. Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j	40 alambics (40 x 25 = 1 000 hl de charge) soit 600 hl d'AP/j	E	-
4755-1	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5 000	> 5000 t (Détail disponible sur demande)	A	2
2921 1.b	Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) 1. Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle : b) La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	TAR de 915 kW	DC	-
4718-2-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). 2. Pour les autres installations b. Supérieure ou égale à 6 t, mais inférieure à 50 t	Cuve de propane 6 t < X < 50 t (Détail disponible sur demande)	DC	-
2910 — A.2	Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	10 alambics avec des brûleurs de 150 kW 30 alambics avec des brûleurs des 135 kW soit une puissance totale de 5,55 MW	DC	-

(DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration (E) Enregistrement (A) Autorisation

Les recouvrements au cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation, version février 2021 et aux arrêtés ministériels couvrant les autres activités du site sont joints en annexes (non diffusable).

seuil SEVESO BAS est franchi directement. Le site sera donc classé SEVESO BAS.

Le projet comporte des installations, ouvrages, travaux ou activités relevant de l'Article L.214-1 du Code de l'environnement. Il est concerné par la rubrique présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10. Régime au titre de la Loi sur l'eau auquel est soumis le site actuellement

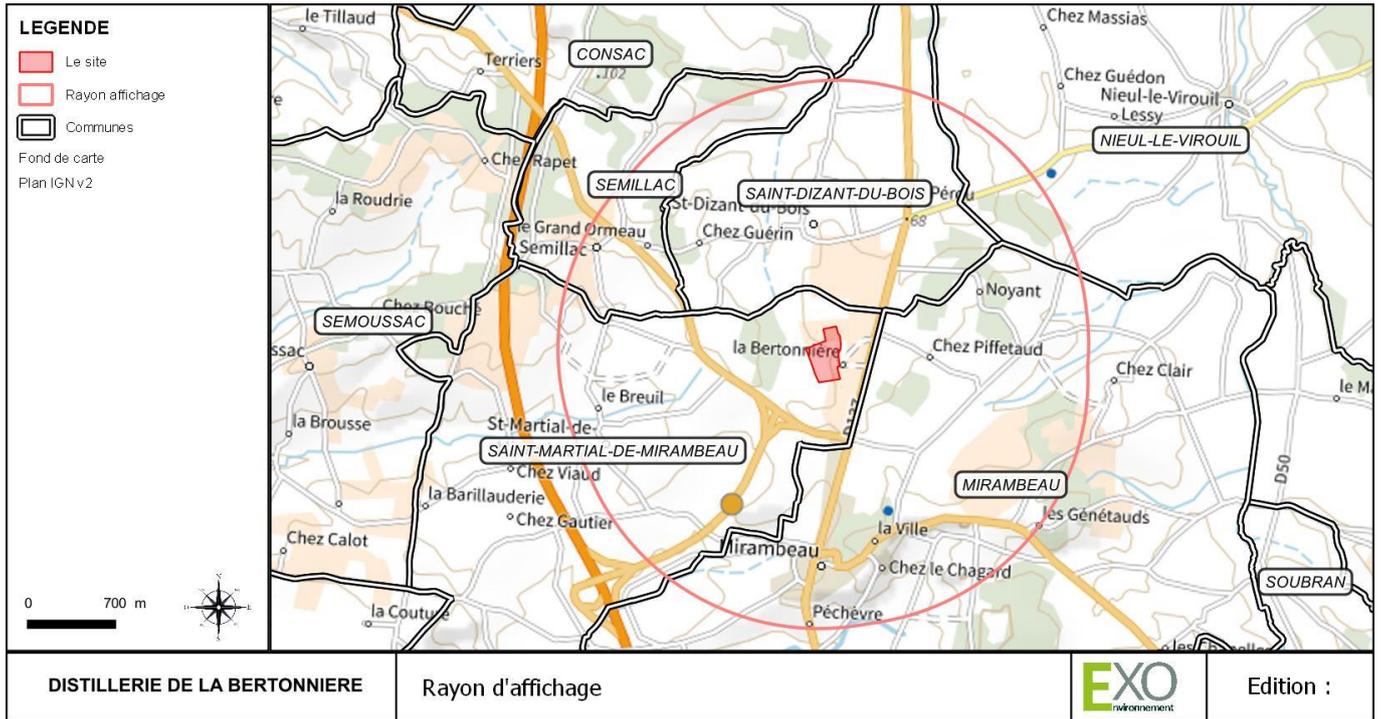
Rubrique Loi sur l'eau — Intitulé	Capacité du site	Régime
<p>2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :</p> <p>1° Supérieure ou égale à 20 ha — (A) 2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha — (D)</p>	<p>Bassins versants amonts : 33 ha Superficie du site de 81 158 m² (soit 8,1 ha) Surface totale : 41,1 ha</p>	A
<p>1.1.1.0 Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D)</p>	Forage de prélèvement (BSS001VBAA) d'eau souterraine pour les usages suivants :	D
<p>1.1.2.0 Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :</p> <p>2° Supérieur à 10 000 m³/an, mais inférieur à 200 000 m³/an (D)</p>	Sanitaires, lavage, appoint des groupes froids, alimentation des équipements de lutte contre les incendies...	D
<p>1.3.1.0 À l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone ou des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L.211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :</p> <p>1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h (A) 2° Dans les autres cas (D)</p>	Niveau de prélèvement maximum : 15 000 m ³ /an et 7 m ³ /h	D
<p>3.3.1.0 Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :</p> <p>1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha</p>	Destruction de 548 m ² de zone humide (< 0,1 ha)	-

Le projet relève du régime de l'autorisation au titre de la Loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales directement liée au projet ICPE. L'étude d'impact détaille les éléments de diagnostic, d'incidences et des mesures ERC relatives aux impacts du projet sur les eaux superficielles, souterraines et les milieux humides.

Le rayon d'affichage applicable pour l'enquête publique est de 2 km. Trois communes seront donc concernées :

- SEMILLAC ;
- SAINT-DIZANT-DU-BOIS ;
- NIEUL-LE-VIROUL ;
- MIRAMBEAU ;
- SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU.

Figure 5. Communes concernées par le rayon de 2 km applicable pour la consultation du public



VIII. ÉTUDE DES IMPACTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau suivant présente une synthèse des enjeux des milieux au regard de l'état initial réalisé. Ceux-ci sont hiérarchisés selon l'échelle suivante.

Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	--------	--------	------	-----------

Tableau 11. Synthèse des enjeux relatifs aux contextes physique, hydrologique, écologique et humain

Thématique	Synthèse	Enjeux
Contexte physique		
Topographie	La topographie du site est légèrement inclinée de l'ouest (point bas) à l'est (point haut). Le point bas étant le fossé longeant la limite ouest	Faible
Géologie et pédologie	Formation géologique constituée par Calcaire crayo-argileux et marnes à passées de calcaires à silex (Campanien 3, biozones CIVa, CIVb, CV). Zone humide de 2030 m ² identifiée au droit du projet, par les relevés pédologiques.	Fort
Contexte hydrologique		
Eaux superficielles	Site dans SDAGE Adour-Garonne et SAGE Charente. Site présent sur deux masses d'eau superficielles, le Tort, au nord, peu étendue (21 km ²) et le Ruisseau le Tarnac au sud, peu étendue également (27 km ²). Le site est déconnecté du bassin versant du ruisseau Le Tarnac par les ouvrages de gestion des eaux pluviales existants, qui alimentent le Tort. Le Tort a un état écologique moyen et un état chimique bon. Un bras du Tort est présent à la limite ouest du site, expertisé « cours d'eau » par la DDTM de Charente-Maritime. La partie nord et sud du site recoupe une zone humide potentielle (d'après modélisation de l'EPTB Charente). D'après les données de prélocalisation des zones humides de la DREAL, la bordure ouest du site comporte de tels milieux, correspondant au cours d'eau le Tort. L'ouest du site est concerné par une zone humide inscrite dans le SAGE CHARENTE et alimentée par les eaux pluviales du site. Zone humide de 2030 m ² identifiée au droit du projet par les relevés pédologiques. Aucune flore caractéristique n'a été observée.	Très fort
Eaux souterraines	Masses d'eau souterraines faiblement vulnérables face à l'infiltration (indice IDPR 1201 à 1801). Le site présente un forage, servant à l'alimentation en eau.	Faible
Enjeux et usages	Site inscrit en Zone de Répartition des Eaux, en zone vulnérable à la pollution des nitrates d'origine agricole et en zone sensible. Le périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable de Mirambeau « Le Joyau » présent à 1,26 km à l'est du périmètre du site ; Site présent dans le périmètre de protection rapprochée du secteur général du captage d'eau potable de Saint-Savinien-Coulange, présent à environ 55 km au nord du site. Le site n'est pas localisé au sein ou en amont immédiat d'une zone de baignade, une zone conchylicole ou de pêche à pied de loisir. Commune de Saint-Martial-de-Mirambeau n'est pas concernée par un contrat de rivière.	Moyen
Contexte écologique		
Continuités écologiques	À l'échelle du SRCE, aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique n'est présent à proximité du site. À l'échelle du SCoT de la Haute-Saintonge, le site ne s'inscrit dans aucun réservoir de biodiversité ou de corridor écologique. Un élément de trame bleue (un fossé) est présent en limite ouest du site.	Faible

Thématique	Synthèse	Enjeux
Périmètres de protection et d'inventaire	<p><u>Natura 2000</u>: site Natura 2000 le plus proche localisé à 3 km à l'est (Haute vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents, ZCS FR5402008), en aval hydraulique par rapport au projet</p> <p><u>ZNIEFF</u> : La ZNIEFF II de la Haute Vallée De La Seugne (540 120 112) est la plus proche et est située à 3 km à l'est du site.</p> <p><u>Autres périmètres de protection ou d'inventaire</u> : Aucun</p>	Faible
Diagnostic écologique	<p>Relevés réalisés par le bureau d'études Eau Méga entre avril et décembre 2021 entre avril et septembre 2021.</p> <p>Le site ne compte aucun habitat d'intérêt communautaire.</p> <p>Des enjeux moyens sur l'avifaune nicheuse (dans les bâtiments existants) et sur les amphibiens (dans la réserve incendie existante) vis-à-vis de l'emprise du projet ont été révélés.</p> <p>Des enjeux faibles ont été relevés au niveau de la prairie remaniée à l'ouest des bâtiments, notamment pour son intérêt pour l'entomofaune.</p> <p>Aucun enjeu sur les autres taxons.</p> <p>Le boisement proche du site au nord présente des enjeux assez forts.</p>	Moyen
Contexte humain		
Démographie	Contexte peu dynamique de la commune. Croissance de la population au cours des 40 dernières années.	Nul
Contexte économique	<p>24 entreprises en 2021 dont 29 % dans le secteur du commerce de gros et de détail, du transport, de l'hébergement et de la restauration et 21 % dans l'industrie.</p> <p>Commune dynamique avec 77,4 % de la population en âge de travailler étant active.</p> <p>Activité viticole majoritaire au niveau de l'activité agricole de la commune.</p> <p>Aucune activité sylvicole piscicole ou conchylicole aux alentours du site.</p>	Moyen
Environnement immédiat	<p>Le site est localisé au lieu-dit la Bertonnière au nord-est du bourg de SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU. Le voisinage immédiat se compose de :</p> <p>La D137 à l'est du site, le chemin communal permettant d'accéder aux chambres d'hôtes de la Bertonnière,</p> <p>Le voisinage immédiat se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ De vignes ; ○ Des chemins ruraux, dont 2 rejoignant la D137 (au sud et à l'est) ; ○ Des habitations et leurs jardins appartenant à des tiers en limite est. Ces habitations comportent une chambre d'hôtes ; ○ Une habitation et son jardin à l'ouest ; ○ Des terres agricoles au sud, ○ Des boisements au nord. <p>1 ERP situé dans un rayon de 200 m</p>	Fort
Infrastructure	<p>Le site est déjà raccordé aux réseaux d'eau, d'électricité de télécommunication et au réseau routier.</p> <p>Le site dispose d'accès depuis l'est et le sud, rejoignant la D137 pour les véhicules légers, les poids lourds ainsi que les secours.</p> <p>Les principaux axes routiers situés dans un rayon de 4 km sont la A10, la D137 et la D730.</p> <p>L'axe ferroviaire le plus proche est situé à 15 km à l'est des installations.</p> <p>L'aérodrome le plus proche est celui de Montendre-Marcillac à 15 km au sud-ouest du site.</p> <p>La voie navigable la plus proche est la Seugne à 11 km au sud du site.</p>	Moyen
Patrimoine culturel et touristique	<p>3 monuments inscrits ou classés dans un périmètre de 2 km, sans co-visibilité.</p> <p>Le site est en dehors des périmètres de protection de ces monuments.</p> <p>Aucun site classé ou inscrit n'est situé à moins de 2 km du site d'implantation du projet.</p> <p>Le site est localisé à 11 km au sud-ouest du site patrimonial remarquable de JARNAC.</p>	Nul

Thématique	Synthèse	Enjeux
	<p>Le site d'étude est localisé à 511 m au nord d'une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) et correspond à la « zone A — le bourg, les Fringantes, Petit Niort, Pechevre, chez colinaud ».</p> <p>Le chemin de randonnée le plus proche est situé à plus de 4 km au sud-est sur la commune de SOUBRAN</p>	
Paysage	<p>Le site s'inscrit dans l'entité paysagère « bocage viticole de Mirambeau » appartenant aux terres viticoles.</p> <p>Le site visible depuis les axes routiers et les chemins viticoles les plus proches. Cependant, installations existantes, les habitations limitrophes coupent partiellement les lignes de vue sur les parcelles du projet.</p> <p>L'habitation à l'est aura une vue dégagée sur la zone d'implantation.</p> <p>La topographie et la végétation bloquent la vue depuis les autres côtés.</p> <p>Les bâtiments existants ont été réalisés avec des couleurs claires cependant la présence de Baudoinia compniacensis les a noircis. Cette coloration est caractéristique des chais et distilleries et limite leur visibilité dans le paysage.</p>	Faible
Exposition aux pollutions et aux nuisances	<p>Site hors d'un Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) ou d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.</p> <p>Absence de vibrations au sein du site et à proximité.</p> <p>Contexte acoustique d'un site à proximité d'une départementale.</p> <p>Pas de sites ayant subi une pollution des sols à proximité.</p> <p>Étude historique du site ne révèle aucune activité industrielle susceptible d'avoir impacté les sols ou les eaux au droit du site. Seule l'activité agricole exercée par le passé sur le site peut être à l'origine de pollution en lien avec cette activité.</p> <p>Le bassin à vinasse est une source de nuisance olfactive potentielle. Aucune plainte n'a été émise.</p> <p>Site au sein d'une faible zone de pollution lumineuse. Pas d'activité nocturne.</p>	Nul
Exposition aux risques		
Risques naturels	<p>L'exposition aux risques naturels est moyenne :</p> <p>Aléa sismique : faible ;</p> <p>Retrait-gonflement des argiles : fort ;</p> <p>Feux de forêt : boisement à proximité, sans risque majeur ;</p> <p>Mouvements de terrain : aucun sur site ou à proximité immédiate ;</p> <p>Cavités souterraines : aucune sur site ou à proximité immédiate ;</p> <p>Inondation : site hors zone inondable ;</p> <p>Remontée de nappes : nul.</p>	Faible
Risques technologiques	<p>Centrale nucléaire du Blayais à 16 km.</p> <p>Aucun site Seveso dans un rayon de 2 km autour site.</p> <p>Transport de gaz : Site à plus de 1 km.</p> <p>Transport de matières dangereuses : A10 située à 4,4 km à l'ouest du site.</p> <p>Réseau de transport d'électricité haute tension : Site à 4,5 km</p> <p>Réseau de distribution d'électricité : Ligne aérienne moyenne tension en bordure nord du site. Une ligne souterraine traverse également le site.</p> <p>Aucun site classé ICPE à enregistrement ou autorisation dans un rayon de 2 km autour du site.</p> <p>Aucun IREP dans un rayon de 2 km.</p>	Modéré

2. SYNTHÈSE DES IMPACTS DU PROJET ET DES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

Les mesures prises par l'entreprise pour maîtriser et limiter ses impacts sur l'environnement sont présentées dans le Tableau 12. Les incidences brutes et résiduelles sont hiérarchisées selon l'échelle suivante.

Nul	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----	--------	--------	------	-----------

Tableau 12. Synthèse des mesures prises et des impacts résiduels

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Impact résiduel
Incidences permanentes liées à l'emprise du projet				
Continuités écologiques et biodiversité	<p>Aucune incidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> – sur le site Natura 2000 ; – les secteurs protégés ou inventoriés ; – les réservoirs de biodiversité ; – sur les continuités écologiques, même celles d'importance régionale. <p>Le projet aura potentiellement un impact négatif sur l'alimentation en eau du fossé longeant le site et identifié comme élément de continuité écologique</p> <p>Réduction des bandes enherbées et milieux prairiaux</p>	Modéré	R <ul style="list-style-type: none"> Limitation des zones de circulation des engins de chantier aux voies existantes Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour la faune Gestion écologique du site 	<p>Très faible avec gain écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Recréation de bandes enherbées – Sélection d'une flore mellifère favorable aux pollinisateurs – Plantation de haies composées d'essences locales dans un secteur peu boisé – Installations de gîtes pour la faune anthropophile
			A <ul style="list-style-type: none"> Plantation de haies bocagères Ensemencement de bandes enherbées 	
Contexte hydrologique	<p>Le projet aura potentiellement un impact négatif sur l'alimentation en eau du fossé longeant le site et un léger impact négatif sur la ressource en eau.</p> <p>Il n'aura pas d'impact sur le reste du réseau hydrographique.</p> <p>Le projet entraînera la destruction de 548 m² de zone humide identifiée</p>	Fort	E <ul style="list-style-type: none"> Évitement de la zone du fossé pour le projet. Décalage des installations par rapport à la zone humide identifiée. 	Faible
			R <ul style="list-style-type: none"> Protection de la zone durant les travaux Maintien de l'alimentation en eau de la zone humide identifiée Mise en place d'un réseau de gestion des eaux pluviales assurant le maintien de l'alimentation en eau du fossé et le traitement des eaux potentiellement polluées par des séparateurs d'hydrocarbure. Gestion des écoulements accidentels. 	
			S <ul style="list-style-type: none"> Suivi annuel de la qualité des eaux pluviales. Entretien des installations. 	

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Impact résiduel	
			C Compensation de la zone humide détruite avec une surface égale à 300 % de ma surface impactée		
Patrimoine	Pas d'incidence sur le patrimoine culturel et touristique	Nulle	/	/	
Paysage	Visibilité ouverte sur le site en projet depuis l'est, le nord et le sud-ouest depuis les routes et les habitations les plus proches.	Faible	E Conservation des écrans de végétations existants et en cours de croissance	Nul	
			R Les bâtiments seront implantés à proximité des bâtiments existants Les bâtiments présenteront des volumes simples, implantés à une distance de 15 m minimum des limites de propriété. Les murs seront enduits, de tons clairs, les couvertures seront en tuiles. À terme, les bâtiments présenteront la coloration foncée caractéristique des chais de vieillissement.		
			S Entretien des espaces verts et des installations.		
			A Plantation de haies bocagères		
Espaces agricoles, forestiers ou halieutiques	Pas de consommation d'espace forestier ou halieutique Projet en continuité des activités agricoles de l'exploitant.	Faible	C Le projet a fait l'objet d'une étude préalable agricole lors du changement d'urbanisme.	Nul	
Infrastructures et réseaux publics	Secteur déjà desservi par infrastructures et réseaux publics. Tronçon aérien de ligne moyenne tension du réseau de distribution ENEDIS passe au-dessus partie du site. Présence d'une ligne électrique souterraine au nord du site.	Faible	E Demande de déplacement de cette ligne dans le cadre des procédures de permis de construire. DICT en amont des travaux. Signalisation de la ligne électrique souterraine lors des travaux proches.	Nul	
Incidences permanentes liées à l'exploitation du site					
Continuités écologiques et biodiversité	Une fois les travaux réalisés et hors situation accidentelle, en l'absence de mesure ERC, le projet est susceptible d'avoir un impact négatif sur la biodiversité en aval du site.	Faible	R Mise en place d'un réseau de gestion des eaux pluviales assurant le maintien de l'alimentation en eau du fossé et le traitement des eaux potentiellement polluées par des séparateurs d'hydrocarbure. Gestion des écoulements accidentels	Nul	
			S Suivi annuel de la qualité des eaux pluviales. Entretien des installations.		
Émissions	Rejets dans les eaux superficielles, les eaux souterraines ou les sols	L'entreprise n'est pas émettrice de substance dangereuse. Le projet ne modifiera pas la production et la gestion des eaux sanitaires	Fort	E Maintien des espaces non aménagés en espace ver. Maintien de l'alimentation en eau de la zone humide identifiée	Faible

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Impact résiduel
		Les impacts du projet vis-à-vis des rejets dans les eaux superficielles, souterraines ou les sols, sont portés principalement par les eaux pluviales.	R Amélioration de la gestion des eaux pluviales des bassins versants amont. Aménagement d'un bassin de gestion des eaux pluviales Traitement des eaux potentiellement polluées par des séparateurs d'hydrocarbure.	
	Déchets	L'augmentation de la production de déchets est principalement liée aux déchets non dangereux et organiques liés aux activités de vinification et distillation (effluents).	C collecte dans les bassins à vinasses puis le traitement par REVICO, la société locale spécialisée pour le traitement des effluents de la filière	Nul
	Trafic routier	Faible augmentation du trafic de poids lourds (réseau routier local et départemental). Risque pour la sécurité routière pas sensiblement augmenté, rapporté au taux de poids lourds en circulation dans la zone géographique.	R Les engins seront conformes. Limitation de la vitesse sur le site à 30 km/h. La mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée. Les accès au site sont dégagés pour limiter les risques d'accident.	Marginale
	Rejets atmosphériques	Fort augmentation rejets atmosphériques liés : – à la « part des anges ». – aux rejets liés à la combustion dans les alambics. Légère augmentation des rejets liés – au CO ₂ produit lié à la fermentation du vin ; – à la circulation ; – au fonctionnement de la TAR.	R Entretien régulier des installations de combustion, de la TAR et des véhicules ; Ventilation naturelle et conception réduisant les variations de température.	Modéré
	Bruits et vibrations	Les sources de bruit seront liées : – Au fonctionnement des équipements (groupe de froid, pompes, TAR) ; – Au trafic routier associé aux réceptions et expéditions des produits et au personnel ; Hors période de travaux, l'entreprise ne disposera pas d'équipements susceptibles de générer des bruits et vibrations significatives dans l'environnement immédiat du site et de constituer une gêne pour le voisinage.	E Les locaux resteront fermés hors utilisation ; Le trafic sera optimisé et limité autant que possible ; Les moteurs seront arrêtés pendant le chargement et déchargement. R La vitesse sera limitée à 30 km/h ; Les engins seront conformes.	Nul
	Émissions lumineuses	Site non éclairé la nuit. Éclairage sur détecteur de mouvements.		Nul
	Rayonnements ionisants	Aucune émission		Nul

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Impact résiduel	
	Évaluation des risques sanitaires	La présence d'une TAR est associée à des risques d'émissions de salmonelle.	E	Maintenance régulière des installations de froid	Nul
		Aucun polluant identifié émis par le site n'a été sélectionné comme traceur de risque ou d'émission. Les émissions aqueuses et atmosphériques liées au projet ne sont pas notables, en termes de flux et de risque sanitaire.	Faible	S	
Consommations	Eaux	Consommation annuelle d'eau du forage de 15 000 m³/an. Utilisation pour la consommation humaine, le lavage de l'ensemble des équipements, le refroidissement des alambics, l'épalement, l'alimentation des équipements de sécurité.	Marginale		
	Energie	L'augmentation de la consommation énergétique directe du site est estimée à 480 MWh/an concernant l'électricité et 1000 t concernant le propane.	Fort	R Prévention et réparation des installations techniques. Limitation de la vitesse à 30 km/h ; Mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée ; Sensibilisation à l'écoconduite ; Implantation de panneaux photovoltaïques	Modéré : la consommation de gaz ne peut pas être réduite sans réduire proportionnellement l'activité
Contexte socio-économique	Emploi	Participation au dynamisme économique de la filière : emplois indirects chez les fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services, etc.	Positive	/ /	/
	ERP et zones de fréquentation du public, activités de loisir et tourisme	1 ERP à proximité du site.	Nul	/ /	/
Incidences temporaires (phase chantier)					
Phase chantier	Sécurité routière	Site isolé, pas de modification de la circulation sur le domaine public. Augmentation du trafic	Faible	R Signalisation, sorties de chantier en marche avant, abords entretenus propres ;	
	Eaux superficielles, souterraines et sol	Risque de pollution de l'eau et du sol par des produits dangereux (huiles, hydrocarbures liés aux engins ou produits utilisés ponctuellement sur le chantier) ou par ruissellement des matières en suspension (terrassement, laitances de béton).	Fort	E Terrassement conduit de manière à éviter l'entraînement de matières en suspension et de substances polluantes vers le milieu aquatique. L'entretien des engins de chantier à l'extérieur du site Balisage de la zone humide identifiée.	Marginale – production de déchets ; – émissions des gaz d'échappement et GES dues aux engins de chantiers ;
		Risque de dégradation de la zone humide identifiée		R Terrassement en dehors des périodes pluvieuses. Bassins réalisés au début du chantier.	

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Impact résiduel
			<p>Les eaux de ruissellement de la zone de chantier seront collectées par des fossés provisoires de ceinture et dirigées ensuite vers ces bassins de rétention.</p> <p>Les zones de terrassement seront rapidement engazonnées.</p> <p>Les aires de stockage des matériaux sources de particules fines ou d'éventuels produits toxiques seront installées à distance des fossés de drainage des eaux de chantier.</p> <p>Les aires de stationnement des matériels de chantier prévoiront des dispositifs afin de prévenir les fuites accidentelles des produits polluants.</p> <p>Des bassins de rétention spécifiques seront aménagés pour les aires d'élaboration des bétons.</p> <p>Le stockage de produits dangereux sera limité sur site au strict nécessaire. Il sera réalisé à l'abri des intempéries et sur des bacs de rétention de contenances appropriées et distincts le cas échéant selon les produits et leur interaction non souhaitable (la nature des produits sera lisible et conforme à la réglementation et les fiches de données sécurités afférentes seront disponibles sur le chantier). Des kits de prévention des déversements accidentels (fuite d'hydrocarbures ou de produit dangereux) seront disponibles.</p> <p>Délimitation de la zone de circulation autour au niveau des zones impactées temporairement par les travaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – émissions sonores et vibratoires ; – augmentation du trafic liée aux chantiers.
	Biodiversité	<p>Dérangement potentiel d'espèces protégées en période de nidification (avifaune) dû aux bruits, aux vibrations et aux passages des engins de chantiers.</p> <p>Risque d'écrasement accidentel (amphibiens)</p> <p>Risque de pollution accidentelle du bassin (amphibiens)</p>	<p>Modéré</p>	<p>E Evitement des milieux boisés et des espaces végétalisés adjacents</p> <p>R Dispositif pour réduire les nuisances lumineuses Adaptation de la période de travaux au cycle biologique des espèces Pose d'un panneau informatif et d'un filet de protection pour amphibiens autour du bassin incendie Dispositif préventif de lutte contre la pollution accidentelle des eaux du bassin d'incendie accueillant une population d'amphibiens</p>
	Qualité de l'air	Émissions atmosphériques liées aux poussières par temps sec et venteux et aux gaz d'échappement des engins.	Modéré	R Les produits pulvérulents (sac de plâtre ou ciment) seront entreposés à l'abri des intempéries.

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes	Mesures	Impact résiduel
			<p>Les stockages de déchet seront couverts pour éviter la dispersion des poussières et l'envol des matériaux légers.</p> <p>En période sèche, le sol sera arrosé afin de limiter l'envol de poussière.</p> <p>Les engins utilisés sur le chantier seront entretenus et contrôlés, de façon à éviter tout rejet atmosphérique lié à un défaut de matériel.</p>	
	Bruits et vibrations	Émissions sonores et vibrations liées aux fonctionnements et aux manœuvres des engins.	<p>Faible</p> <p>R</p> <p>Les travaux en journée, les jours ouvrés. Utilisation d'engins conformes aux normes en vigueur.</p>	
	Déchets	Production de déchets liée au chantier.	<p>Modéré</p> <p>R</p> <p>Mesures permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Réduire les volumes de déchets à la source ; o Optimiser le système de gestion des déchets ; o Garantir la traçabilité des déchets. 	
	Risques	Exposition aux risques naturels limitée, et travaux ne concernant pas les bâtiments existants.	<p>Faible</p> <p>R</p> <p>Interdiction de fumer, extincteurs mis à disposition, procédures de gestion des départs de feu spécifiques au chantier.</p>	
Incidences en cas d'accidents ou de catastrophes majeures				
	Risques technologiques	interdiction de fumer, extincteurs mis à disposition, procédures de gestion des départs de feu spécifiques au chantier.	<p>Modéré</p> <p>R</p> <p>Respecte des prescriptions du cahier des charges des chais soumis à autorisation et des arrêtés ministériels spécifiques aux activités.</p> <p>On notera</p> <p>Implantation des chais en retrait des limites de propriété ;</p> <p>Mise en œuvre des murs coupe-feu 4 h ;</p> <p>Gestion des écoulements accidentels.</p>	Faible
	Risques naturels	Risque foudre Risque sismique faible	<p>Faible</p> <p>E</p> <p>Interdiction de fumer,</p> <hr/> <p>R</p> <p>Extincteurs mis à disposition, procédures de gestion des départs de feu.</p> <p>Construction aux normes en vigueur concernant les mesures réglementaires préventives relatives aux constructions parasismiques.</p> <p>Protection des installations contre la foudre</p>	Nul
	Écoulements accidentels	Risque de pollution du sol et des eaux.	<p>Modéré</p> <p>R</p> <p>Rétention de l'ensemble des écoulements accidentels.</p>	Marginale

Thématiques	Sous-thématiques	Incidences brutes		Mesures	Impact résiduel
				En cas d'écoulement accidentel de petite envergure, le personnel dispose d'agents absorbants ou de kits antipollution	
Changement climatique					
	Vulnérabilité du projet vis-à-vis du changement climatique	/	Nul	/	/
	Incidences du projet vis-à-vis du changement climatique	Émission de GES	Modéré	R Prévention et réparation des installations techniques. Limitation de la vitesse à 30 km/h ; Mise à l'arrêt des engins en cas d'attente prolongée ; Sensibilisation à l'écoconduite ; Implantation de panneaux photovoltaïques	Modéré : la consommation de gaz ne peut pas être réduite sans réduire proportionnellement l'activité
Projet de création d'un lotissement de 45 lots à Mirambeau	Espaces agricoles, forestiers ou halieutiques	Consommation d'espace agricole	Faible	R Consommation d'espace valider dans le document d'urbanisme et ayant fait l'objet d'une étude préalable agricole	Nulle
	Eaux pluviales	Augmentation de la surface imperméabilisée	Faible	E Bassin versant différent du projet Gestion des eaux pluviales à la parcelle	Nulle
	Trafic	Augmentation du trafic	Faible	R Cf mesures détaillées plus haut	Faible
Aménagement d'une zone d'activités « La Croix Jourdain » à Saint-Martial-de-Mirambeau	Espaces agricoles, forestiers ou halieutiques	Consommation d'espace agricole	Faible	R Consommation d'espace valider dans le document d'urbanisme et ayant fait l'objet d'une étude préalable agricole	Nulle
	Eaux pluviales	Augmentation de la surface imperméabilisée	Faible	E Bassin versant différent du projet Gestion des eaux pluviales à la parcelle	Nulle
	Trafic	Augmentation du trafic	Faible	R Cf mesures détaillées plus haut	Faible

IX. LISTE DES INTERVENANTS

La présente étude a été réalisée par :



UNE SOCIÉTÉ DE SOCOTEC

SOCOTEC AMENAGEMENT BIODIVERSITE SAS

18 Bd Guillet Maillet 17100 SAINTES

SIRET 899 702 013 00025 / FR56 899 702 13 / APE 7112B

05 63 48 10 33

exo@e-xo.fr

www.artifex-conseil.fr

Intervenants : Cédric MUSSET — Responsable technique
Alexandre RABILLON — Chargé d'études
Mathilde GABET — Chargée d'études
Léo BOTTAGISIO — Chargé d'études

Les études spécifiques citées dans l'étude ont été réalisées par les bureaux d'études spécialisés suivants.

Tableau 13. Nom et coordonnées des organismes responsables des études spécifiques

Organisme	Intervenant	Qualité	Coordonnées	Champ d'intervention
Impact Eau Environnement	Julien FONTAINE	Directeur	33 Bis Avenue du Pradeau 17800 ROUFFIAC	Étude pluviale Relevé zone humide (pédologique)
Eau — Méga	Sébastien MAZZARINO	Directeur	67 Rue des Pêcheurs d'Islande, 17 300 Rochefort, France	Étude faune-flore
BCM Foudre	Thierry KAZMIERSKI	Directeur	444 rue Léo Lagrange 59500 DOUAI	Analyse du risque foudre et étude technique